

# RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2023 / 2024

# ARMES ANCIENNES

## **AVERTISSEMENT**

*Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.*

*Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.*

*Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.*

## PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, tels que les Championnats du Monde et les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves des Armes Anciennes.

Il convient en effet de :

- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2023/2024
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

## OBJECTIFS DE LA SAISON 2023 / 2024

Pour cette saison, l'objectif est le suivant :

- Championnat du monde 25/50/100m – 25 au 31 août 2024 – Vérone - ITALIE

Cette échéance constitue le rendez-vous international majeur de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

## **GAGNER DES MÉDAILLES** **DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE**

### RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera l'équipe de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

# EVALUATIONS NATIONALES

## Championnat de France 16 au 19 mai 2024

### Volmerange-les-mines

Organisée en mai 2024, cette étape évaluative a pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors du Championnat du monde en Italie à Vérone du 25 au 31 août 2024.

#### MODALITÉS DE SÉLECTION

##### **Catégorie :**

Toutes catégories

##### **Critères d'accès :**

Le classement du championnat de France déterminera un certain nombre de tireurs qui pourront accéder à la sélection nationale tout en respectant la capacité d'accueil du stand de tir.

##### **Programme :**

Les sélections Nationales seront tirées en journée complète le samedi ou le dimanche ou durant les demis journées du samedi après-midi et du dimanche matin en fonction des capacités d'accueil du stand hôte et du plan de tir.

##### **Disciplines concernées :**

**Armes de poings :** kuchen O/R (side Hammer et underhammer) (25m), Mariette, colt(25m).

**Armes d'épaules :** Vetterli O/R (50m), Lamarmora O/R (50m), Miquelet O/R (50m), Minié O/R (100m), withworth O/R (100m), walkyrie O/R (100m),

##### **Plateaux :**

Manton O/R et Lorenzoni O/R

## RÈGLES DE SÉLECTION

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

Un niveau de performance individuelle est exigé pour chaque épreuve. Cette condition est le prérequis à toute discussion en Comité de sélection.

La sélection s'effectuera :

Seuls les athlètes sélectionnés dans au moins deux disciplines pourront participer aux différents CDE et CDM (sauf pour les disciplines plateaux).

**Les athlètes qui remporteront la sélection (addition du match du CDF et du match de sélection) et qui auront réalisé au moins une fois lors de ces deux matchs le point de maîtrise de la discipline concernée seront proposés au comité de sélection pour une qualification directe à la compétition de référence. L'équipe de France sera complétée par le comité de sélection en fonction des potentialités de médailles par équipes.**

***La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée  
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées***